

Nuisances aériennes : les franciliens à nouveau en première ligne

Troisième aéroport : L'histoire bégaie ! Dès 1996, sous le gouvernement Juppé, la nécessité de réserver un site pour réaliser une troisième plate-forme internationale en dehors de la région Ile- de- France, a été affirmée. Le site proposé était alors Beauvilliers, en Eure- et- Loir.

A son arrivée au ministère de l'équipement et des transports, en 1997, Jean- Claude Gayssot revint sur cette décision. Puis en octobre 2000, à l'occasion de l'établissement des schémas de services collectifs, le ministre reconnut, à son tour, qu'une nouvelle plate-forme internationale était indispensable pour répondre à la croissance du trafic aérien.

Pour déterminer le site, s'instaura alors à sa demande, un débat public qui dura neuf mois et au cours duquel toutes les opinions purent s'exprimer, y compris celles refusant, soit au nom de l'écologie, soit au nom de l'économie, le principe d'un troisième aéroport. Le gouvernement Jospin choisit le site de Chaulnes dans la Somme. Ce site n'est peut-être pas idéal, mais aucun n'est parfait.

Nous voici en 2002. Durant la campagne présidentielle, le candidat Jacques Chirac commença à douter publiquement de la pertinence du choix de Chaulnes. Dès sa prise de fonctions, Gilles de Robien, nouveau ministre responsable des transports annonce qu'il reprend « à zéro » le dossier du 3^{ème} aéroport international. Il veut, paraît- il, se faire une opinion à partir d'une nouvelle étude !

Ces attermolements successifs se déroulent sous les regards éberlués des franciliens survolés par un nombre de plus en plus grand d'avions, suivant des couloirs aériens de plus en plus étendus. Un instant freinée par la crainte du terrorisme, la croissance du transport aérien repart de plus belle. Les limites de trafic fixées pour Orly sont pratiquement atteintes. Celles de Roissy, au rythme prévu par les professionnels, le seront certainement d'ici trois ou quatre ans. Que fera- t- on alors ? De nouvelles études ? Pour un 3^{ème} aéroport en 2020 !

Remettre en cause la décision de créer, le plus rapidement possible, une nouvelle plate-forme, signifie clairement que le Président de la République et son gouvernement acceptent l'idée que les franciliens - et eux seuls - supporteront, dans les décennies à venir, l'intégralité de nuisances aériennes croissantes. Cette position est inacceptable. Nos associations doivent le dire haut, fort et tout de suite. Et se préparer à la bataille ...

Gérard Souchard

Secrétaire Général d'Ile- de- France Environnement